



Bimont – commune de Saint-Marc-Jaumegarde – parcelle AB26 appartenant à la concession régionale du Canal de Provence – surface gérée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, Direction Grand Site Concors Sainte-Victoire et Espaces Naturels



Légende

- Parcelles cadastrales de Saint-Marc-Jaumegarde
- Parking Bimont géré par la MAMP – 1,12 ha
- Parcelle cadastrale section AB n° 26



Reçu au Contrôle de légalité le 24 octobre 2022